

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques  
04 13 31 38 35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Convention auprès de l'UGAP contractualisant l'achat de licences Microsoft pour une durée de 3 ans.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au contrôle de gestion et aux systèmes d'information et des services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône utilisent des solutions logicielles de l'éditeur Microsoft depuis de nombreuses années. Ces logiciels sont largement déployés sur les postes de travail de la collectivité (Windows, suite logicielle Office, logiciels Project, Visio...) et sur les serveurs d'infrastructure (CIS, SQL).

Afin de bénéficier des remises que l'éditeur Microsoft consent à l'UGAP compte tenu de ces volumes d'achat, le Département souhaite contractualiser l'acquisition de ces licences avec cette centrale d'achat.

La précédente convention signée en 2017 arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une durée de trois ans. La convention prévoit l'acquisition de licences et leurs mises à jour via un contrat avec Microsoft de type Accord-Entreprise.

Ce contrat permet de gérer la variabilité de la demande et des volumes, d'ajuster les déploiements au plus près des besoins et offrir des nouveaux services optimisant l'exploitation des licences utilisateurs.

L'affectation concernant cette dépense a déjà été votée dans le rapport n°17 du 18/10/2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

